PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN MRC DE MÉKINAC

À une session régulière du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 13 septembre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des réunions et où étaient présents Mesdames Diane Morasse Léveillée, Isabelle Denis, Messieurs Yves Pagé, Gérald Delisle, Jean-Louis Martel et Michel Sasseville. Sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Manon Frenette, directeur-général, secrétairetrésorier est aussi présente.

# RÉSOLUTION # 2016-09-136 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de Bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal du 9 août 2016.
- 4. Adoption & paiement des comptes.
- 5. Correspondance.
- 6. Taxes à annuler
- 7. Congrès FQM
- 8. Acceptation de la soumission pour 2 réservoirs secteur Montauban
- Acceptation de l'offre de services vs caractérisation environnemental phase II pour le nouveau réservoir d'eau potable secteur Montauban
- 10. Adoption du règlement #337 modifiant le règlement # 316 concernant le code d'éthiques des employés municipaux.
- 11. Adoption du règlement #336 modifiant le règlement # 325 concernant le code d'éthiques des élus municipaux. Autres sujets : A) Conciliation des comptes bancaires
- 12. Période de questions.
- 13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle que L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-137 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que le procès-verbal du 9 août 2016 soit adopté tel que rédigé.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-138 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES

26418	Petite caisse	Frais poste	217.35 \$
26419	Ghislain Arseneault	Surplus taxes	27.25 \$
26420	Cindy Lavoie-Dionne	Surplus taxes	36.85 s

	26421	Alimentation N.Dame	Essence		403.97	\$
-20	26422	Rev. Canada Impôt	Contr. Employ.	3	680.89	\$
-		Ministère Rev. Qc	Contr. Employ.	8	847.84	\$
	26424	Loc. Crédit Ford	Escape juil.		454.84	\$
	26425	D	Achat volumes			
		Denise Villemure	Biblio		199.79	
		Chantal Auger	Conc. Héberg.		148.50	-
		Alimentation N.Dame	Essence		279.03	
		Canadien National	Passage à niveau		831.00	
	26429		Bureau, etc		452.96	
		Groupe Pages Jaunes	Annuaire		120.15	-
		Hydro Québec	Coop, etc		406.76	
		Hydro Québec Xérox Canada Ltée	Parc des chutes		157.12	
			copieur 7 fax	2	247.24	•
		Ursule Arcand	Concierge centre		145.00	
		Telus Mobilité	Cellulaires		273.53	,
		Hydro Québec	Coop	1	734.45	,
		Alimentation N.Dame	Essence		199.01	
		Croix Bleue	Ass. Coll. Sept		960.18	
		Petite Caisse	Frais poste		91.15	
		Alimentation N.Dame	Essence		512.60	•
		Hydro Québec	Parc, etc	1	262.64	
		André Lemay	Surplus taxes		71.96	-
		Kevin Frenette	Entr. Camion inc.	1	038.97	
		Bell Express Vu	Fourn. Bureau		93.87	
		Hydro Québec	Coop, etc	3	160.31	-
	26446		Biblio, etc		264.14	
		Telus Mobilité	Cellulaires		260.94	
-		Ministère Rev. Qc	Contr. Employ.	7	377.64	
		Serge Allard	Surplus taxes		50.00	•
		La Pérade Ford	Tx vs achat escape	1	719.50	\$
		Alimentation N.Dame	Essence		165.41	\$
		Hydro Québec	Bureau, etc	1	105.20	\$
-30		Ministère Rev. Qc	Contr. Employ.		578.95	\$
	26454		Bureau, etc		189.41	\$
		Groupe Pages Jaunes	Annuaire		120.15	\$
		Canadien National	Passage à niveau		831.00	\$
		Alarmes Mauricienne	Biblio		220.75	\$
		ACSI du Québec	Formation		201.21	\$
		Belle Média	Publicité NDA	1	264.73	\$
		Groupe Environnex	Analyse d'eau		765.63	\$
		Bionest	Entr. Fosse		685.51	\$
		Boivin & Gauvin	Incendie		74.31 9	\$
		Jean-René Bourré	Camion	61	858.03	\$
		Réal Bourré	Camion	17	277.48 \$	\$
		CMP Mayer inc.	Incendie		393.50	\$
		Communication L.A.S.	Radio	5	680.63	\$
		D.H. Électronique	Cellulaires		17.25	\$
		Distribution Robert	Aqueduc Mtb		217.88	\$
		Ébénisterie Montauban	Entr. Bâtisse		390.92	\$
		Éditions Juridiques	Fourn. Bureau		102.90	\$
		Édition Yvon Blais	Fourn. Bureau		52.55	\$
		Entreprise Crête	Concassé		633.52	\$
		Excavation Montauban	Camion	98	307.64	\$
	26474	Kevin Frenette	Formation		108.00 \$	Ş

26475	Michael Frenette	Formation		108.00	\$
26476	Gaudreaul Environ.	Enfouissement		296.92	\$
26477	Garage G. Champagne	voirie		32.32	\$
26478	Marc Gariépy.nettoy.	Hébergement		24.05	\$
26479	Graymond (Portneuf_	Concassé	120	338.24	\$
26480	Groupe CLR	Loc. Padget		217.42	\$
26481	ICO Technologie	Target		977.29	
26482	JDS Multiservices	Coop		666.05	
26483	Fernand Lavoie	Parc		68.99	•
26484	Perro Libraire	Projet Biblio		381.37	•
26485	Location Hewitt	Rempl.par # 26514		0.00	
26486	Marcel Guimond & Fils	- •	69	202.36	
	MicroGest				т
	Informatique	Biblio & Target		326.15	\$
	Groupe CCL	Fourn. Bureau		456.45	\$
26489	Normand Martel	Loc. Machinerie	1	580.91	\$
26490	MRC Mékinac	Fosse & quote-part	27	624.00	\$
26491	Le Nouvelliste	Avis Public	1	197.24	\$
26492	Oze Publicité	Incendie		20.93	
26493	Hugo G. Perron	Formation		126.00	•
26494	Jessy G. Perron	Formation		498.00	
26495	Me Hélène Samson	Coop	2	278.60	
26496	RIVST-M	Entraide		014.87	
26497	Martin Rivad	Formation		126.00	-
	Les Serres Domaine				,
26498		Aménagement	2	268.58	\$
	Services Matrec	Conteneur		632.36	\$
26500	Serv. Techn. Inc. Pro	Incendie	1	459.95	\$
	Signo Plus	Pancartes		588.39	\$
	Poste Canada	Frais poste		11.96	\$
26503	S.C.A. St-Ubalde	voirie		148.80	\$
26504	Somavrac C.C.	Calcium	35	318.84	\$
26505	Transport A. Carrier	Niveleuse & Camion	10	800.62	\$
26506	Denise Villemure	Projet Biblio		160.02	\$
26507	Christian Paré	Camion TPI	2	539.06	\$
26508	Dépl. Maison R.L.	Aqueduc Mtb		459.90	
26509	Hydro Québec	Lumières Rues		257.70	
26510	Raymond Chabot Grant	Coop	1	146.88	
26511	Ginette Bourré	Surplus taxes		5.81	-
26512	Matrec	Transport conteneur		264.44	
26513	Alimentation N.Dame	Essence		179.25	
	Location Hewitt	Compacteur	13	473.13	
	Rémunération	13 août au 10 sept.		096.41	

567 344.25 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$ 567,344.25

# ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### CORRESPONDANCE

- Marjolaine Morasse : demande les procès-verbaux de octobre 2015 à juillet 2016. Documents ont été transmis le 13 septembre 2016
- Fernand Paquin : demande des travaux d'amélioration sur le terrain de volley Ball extérieur.
- Ferme Yvon Martel: demande d'appui à la demande d'autorisation d'utilisation autre qu'agricole pour un gîte et service de traiteur.

  (Voir résolution # 2016-09-140)
- Culture Mékinac : demande d'identifier un coup de Cœur dans différents secteurs d'activité.
- Opération Nez Rouge : demande que la municipalité s'implique ONR Mékinac en nommant un Président d'honneur pour aider à trouver des bénévoles.
- Environex : analyse d'eau secteur Notre Dame et Montauban. Eau bonne
- Serge Deraspe : remercie la municipalité pour la collaboration apportée lors du recensement tenue de mars à juillet 2016
- MAMOT : Entrée en vigueur du règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le 911
- C.S. de l'énergie : accusé réception de la résolution demandant que la C.S. modifie sa façon de faire pour les inscriptions.

  Les parents ont le droit de choisir l'école de leur choix.
- Chambre de Commerce de Mékinac : Coup de cœur des Municipalité afin de nommer une entreprise.

  (Voir résolution # 2016-09-141)
- O.M.H. Notre Dame de Montauban : demande d'approuver la révision budgétaire pour 2016 avec un nouveau déficit de \$108,150. et demande 3° versement. (Voir résolution # 106-09-142)
- CRSBP: rencontre d'automne le 22 octobre 2016 à Trois-Rivières.

  (Voir résolution # 2016-09-143)

- Guy Morasse : Démission comme pompier volontaire (Voir résolution # 2016-09-144)

- Serge Mercier : Demande l'autorisation pour les terrains de la municipalité comme lieux d'opérations de son drone. à l'étude

## RÉSOLUTION # 2016-09-139 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que la correspondance soit déposée tel que lue.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-140 APPUI À LA FERME YVON MARTELL VS DEMANDE À LA CPTAQ

Considérant que la Ferme Yvon Martel demande une autorisation d'utilisation autre qu'agricole sur le lot 359-2 Cadastre Montauban pour service d'accueil à la ferme et service de traiteur;

Considérant que ce genre d'activité ne peut pas se faire à d'autres endroits sur le territoire;

Considérant que ce genre d'activité doit se faire à proximité de la ferme;

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil appuie la demande à la CPTAQ de Ferme Yvon Martel pour l'utilisation autre qu'agricole sur le lot 359-2 Cadastre Montauban pour un service de traiteur et service d'accueil à la ferme.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-141 CHAMBRE DE COMMERCE VS COUP DE CŒUR DES MUNICIPALITÉS

Considérant que la Chambre de Commerce organise le Gala reconnaissance pour les entreprises qui se sont démarquées;

Il est donc proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil présente Pur Safran comme son coup de cœur lors du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce qui aura lieu le 18 novembre 2016

Que ce conseil paie les frais se rapportant à ce Gala.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### RÉSOLUTION #2016-09-142 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉS 2016 D'OFFICE MUNICIPAL HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la société d'habitation du Québec a approuvé les prévisions budgétaires révisé 2016 de l'office municipal habitation avec un déficit de 108,150;

CONSIDÉRANT que la part de la Municipalité sera de 10,815.\$ pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillée que ce conseil approuve les prévisions budgétaires révisés 2016 tel que déposé.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-143 RÉSEAU BIBLIO VS JOURNÉE D'AUTOMNE 2016

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise Madame Denise Villemure à participer à la journée d'Automne 2016 organisé par le Réseau Biblio Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui aura lieu le 22 octobre 2016 au CEGEP de Trois-Rivières.

Que ce conseil paie les frais d'inscription au coût de \$25.00 ainsi que les frais de déplacement se rapportant à cette journée.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### RÉSOLUTION # 2016-09-144 DÉMISSION DE MONSIEUR GUY MORASSE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil accepte la démission de Monsieur Guy Morasse comme pompier volontaire.

Que ce conseil remercie Monsieur Morasse pour son travail accompli pendant 34 années au sein de service incendie.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-145 TAXES ANNULÉES

Considérant que suite à la rénovation cadastrale effectuée pour le rang 1 Price, le terrain de Monsieur Emilien Parent n'existe plus;

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil annule les taxes et les intérêts au montant de \$448.68 pour les années 1999 à 2015.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, SECTEUR MONTAUBAN

3 soumissions ont été reçues :

 Pax Excavation inc.
 \$358,032.15

 Allen
 \$330,507.14

 Construction & Pavage Boisvert
 \$447,979.51

## RÉSOLUTION # 2016-09-146 ACCEPTATION SOUMISSION VS RÉSERVOIR, SECTEUR MONTAUBAN

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et que la Cie Allen entrepreneur général inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est donc proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil accepte la soumission de Allen Entrepreneur général inc. au montant de \$ 330,507.41 taxes incluses.

Que cette acceptation est sous réserve de l'obtention de l'autorisation du MDDELCC.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

## OUVERTURE DES SOUMISSIONS CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2

3 soumissions ont été reçues
SNC-Lavalin GEM Québec inc \$ 6500.00
Norda Stelo inc. \$ 6900.00
Englobe Corp. \$ 9495.00

# RÉSOLUTION # 2016-09-147 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VS CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et que SNC-Lavalin GEM Québec inc. est le plus bas soumissionnaire;

Considérant que la soumission de SNC-Lavalin GEM Québec inc a deux options

Considérant que notre firme d'ingénieure nous recommande de prendre l'option 2 en y ajoutant 2 échantillons supplémentaires;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil

accepte la soumission de SNC-Lavalin GEM Québec inc. et nous optons pour l'option 2 qui est un montant de 5200.00\$ plus les taxes.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION # 2016-09-148 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 337 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 316 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUES DES EMPLOYÉES MUNICIPAUX

- ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique, c 17) le 10 juin 2016;
- ATTENDU QUE suite à l'adoption de ce projet de loi, les municipalités doivent modifier le code d'éthique des employés;
- ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban a adopté un code d'éthique et de déontologie en matière municipale par règlement portant le numéro 316, le 6 novembre 2012;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le ;

Attendu qu'avis de motion a été donné par un membre du conseil qui a présenté le projet de règlement le 9 août 2016;

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillée, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 337 et ce conseil ordonne et statue ce qui suit :

#### Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement # 316 concernant le code d'éthique des employés en ajoutant la règle 8 qui se lira comme suit :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité

#### Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Ce	13	Septembre 2016	
Jean	n G	uy Lavoie, maire	<del></del>
		2	

Directeur Général, secrétaire-trésorier

Manon Frenette.

Adopté à Notre Dame de Montauban

# RÉSOLUTION # 2016-09-149 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 325 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUES DES ÉLUS MUNICIPAUX

- Attendu que suite à l'adoption du projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique, c 17) le 10 juin 2016;
- Attendu que suite à l'adoption de ce projet de loi, les municipalités doivent modifier le code d'éthique des élus;
- Attendu que que le conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban a adopté un code d'éthique et de déontologie en matière municipale révisé par règlement portant le numéro 325, le 4 mars 2014;
- Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;
- Attendu qu'avis de motion a été donné par le membre du conseil qui a présenté le projet de règlement le 9 août 2016;
- Attendu qu'un avis public dans lequel on retrouve le résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et du lieu où est prévu l'adoption du règlement a été publié le 18 août 2016 aux endroits prévus et dans le journal local;

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé **Et résolu** 

#### **ARTICLE 1: TITRE**

Le règlement # 325 est modifié en ajoutant l'article 6.2 qui se lit comme suit :

Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

#### ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN

CE E JOUR DE SEPTEMBRE 2016

Jean Guy Lavoie, maire	
Manon Frenette, Directeur-général, secrétaire-tr	— ·ésorie

# RÉSOLUTION #2016-09-150 CONCILIATION DES COMPTES BANCAIRES

Considérant que la municipalité veut regrouper le journal l'Éveil et le centre Sportif dans un même compte afin de réduire les frais;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil fasse les démarches nécessaires afin de regrouper les comptes bancaires du journal l'Éveil et le Centre Sportif dans celui de la municipalité.

# ADOPTÉ UNANIMEMENT

### JOURNAL L'ÉVEIL :

Suite à des demandes afin que le journal L'Éveil soit en noir et blanc au lieu de couleur, Monsieur Jean-Guy Lavoie demande un vote pour clore le dossier.

Couleur : Gérald Delisle

Noir & Blanc : Michel Sasseville Diane Morasse Léveillée Yves Pagé Isabelle Denis Jean-Louis Martel

Résultat 5 noir & blanc 1 couleur À l'avenir, le journal L'Éveil sera imprimé en noir & blanc.

# RÉSOLUTION # 2016-09-151 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que l'assemblée soit levée à 20h50

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Manon Frenette, directeur-général, secrétaire-trésorier